

Retraités français au Maroc êtes-vous bien assurés ?

Complémentaire santé, assistance médicale, rapatriement....



QUI-SOMMES NOUS ?

ORGANISATION

 **CAPITONE**
Distributeur exclusif au Maroc

AGIR  SANTÉ
concepteur

 **Pleyel**
santé

- ➔ Remboursements des soins
- ➔ Télétransmission en France
- ➔ Tiers payant en France

 **MUTUALITÉ**
FRANÇAISE

 **INTER MUTUELLES**
ASSISTANCE

- ➔ Assistance médicale
- ➔ Transport & rapatriement
- ➔ Tiers payant hospitalier*

*Réseau IMA



**FAISONS
LE POINT
DE LA
SITUATION**

TROIS SITUATIONS DE COUVERTURE

1

Retraité séjournant au Maroc et résidant en France

2

**Retraité résidant au Maroc et adhérent à la CFE
(Caisse des Français de l'Étranger)**

3

Retraité résidant au Maroc et non adhérent à la CFE

COUVERTURE SANTÉ

SITUATION 1

Retraité séjournant au Maroc et résidant en France

Au Maroc, seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront être pris en charge par la Sécurité Sociale Française dans le cadre des «soins à l'étranger» et sur la base des tarifs forfaitaires français en vigueur

Au Maroc, les soins programmés ne sont jamais remboursés par la Sécurité Sociale Française

COUVERTURE SANTÉ

SITUATION 2

Retraité résidant au Maroc et adhérent à la CFE

Soins dispensés au Maroc

Remboursement par la **CFE** sur la base des tarifs de la Sécurité Sociale Française

Soins dispensés lors de séjours temporaires en France

Remboursement par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Indre-et-Loire (Tours)**

La CFE accepte le conjoint non-retraité et sans activité en ayant-droit

La CFE rembourse les soins du conjoint au Maroc ET en France

COUVERTURE SANTÉ

SITUATION 3

Retraité résidant au Maroc et non-adhérent à la CFE

Soins dispensés au Maroc

Après inscription auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) du Maroc, le remboursement s'effectue sur la base des tarifs de la **Sécurité Sociale Marocaine**

Soins dispensés lors de séjours temporaires en France

Après inscription auprès du Centre National des Retraités Français de l'Étranger (**CNAREFE**), le remboursement est effectué par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne**

Attention, le conjoint non-retraité n'est plus assuré en France

Depuis le 1er janvier 2016, le conjoint non-retraité ne peut plus être ayant-droit et assuré par la Sécurité Sociale en France. **Seule la CNSS acceptera le statut d'ayant-droit pour les soins au Maroc.**

COUVERTURE SANTÉ

DANS LES 3 SITUATIONS



- Aucune orientation médicale hospitalière
- Aucune sécurisation dans le parcours de soins
- Aucun rapatriement sanitaire

Exemple : Monsieur CHIBANI est pris de douleurs thoraciques soudaines au Maroc. Il est transporté au centre de soins local où on lui diagnostique un syndrome de menace (risque infarctus) !

Difficultés : la prise en charge médicale ne peut être réalisée sur place et le centre ne dispose pas de capacité de transfert de patients vers le plateau technique compétent.

**Coût moyen d'un transfert vers la France
avec une équipe médicale**

15 000 €



**NOTRE
MUTUELLE
EST UNIQUE
AU MAROC**

SITUATION 1

Retraité séjournant au Maroc et résidant en France

Le contrat **AGIR SANTE** intervient **en complément** des remboursements effectués par la Sécurité Sociale Française

Pour les dépenses de santé en France*

Pour les soins médicaux urgents et imprévus dispensés au Maroc*

Le contrat **AGIR SANTE** rembourse les soins programmés au Maroc.*

*dans la limite de la garantie souscrite et des frais réels engagés.

SITUATION 2

Retraité résidant au Maroc et adhérent à la CFE

Le contrat **AGIR SANTE** intervient en complément des remboursements

Effectués **par la CFE** pour les dépenses de santé au Maroc.*

Effectués **par la Sécurité Sociale Française** pour les dépenses de santé en France.*

Effectués **par la CFE** pour les dépenses de santé en France du conjoint adhérent à la CFE et non-retraité.*

*dans la limite de la garantie souscrite et des frais réels engagés.

SITUATION **3**

Retraité résidant au Maroc et non-adhérent à la CFE

Le contrat **AGIR SANTE** intervient en complément des remboursements

Effectués **par la CNSS** pour les dépenses de santé au Maroc.*

Effectués **par la Sécurité Sociale Française** pour les dépenses de santé en France.*

Effectués **par la Sécurité Sociale Française** pour les dépenses de santé en France du conjoint non-retraité s'il peut être ayant-droit (par exemple à la CNMSS - caisse militaire - ou l'ayant-droit autorisé avant le 1er janvier 2016).*

*dans la limite de la garantie souscrite et des frais réels engagés.

COUVERTURE SANTÉ

REMBOURSEMENTS DE VOS SOINS Régimes général, agricole et des indépendants



COUVERTURE SANTÉ

REMBOURSEMENTS DE VOS SOINS Cas particuliers des fonctionnaires MGEN SEM

	OU		
	MGEN (Section Extra Métropolitaine)		CFE
Régime de Base	Soins en France MGEN SEM	Soins au Maroc CNSS	Soins en France CPAM de Tours Soins au Maroc CFE
	« gratuit » Cotisations déjà prélevées sur vos pensions (3,2% Base + 4,2% Comp)		4,2% du montant total des pensions (en + des 3,2% Base + 4,2% Comp) minimum de 234 € / Trimestre
Mutuelle	MUTUELLE COMPLEMENTAIRE DE LA MGEN		MUTUELLE COMPLEMENTAIRE DE LA MGEN
	ou  CAPITONE		ou  CAPITONE

RETRAITÉS AU MAROC

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT



170

**Etablissements
conventionnés**

8500

**Rapatriements/an
au Maroc**

24/24-7/7

Assistance

1 numéro

de téléphone unique

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT

SOINS HOSPITALIERS

Le réseau médical hospitalier

- ➔ Pour la qualité du plateau médical proposé
- ➔ Pour le respect des règles de fonctionnement
- ➔ Pour la relation avec la régulation médicale d'IMA

Parcours de soins hospitalier au Maroc

- ➔ Orientation médicale hospitalière
- ➔ Transport médical ou sanitaire vers le plateau compétent de proximité au Maroc ou vers la France si nécessaire
- ➔ Prolongation de séjour

IMA a développé depuis de nombreuses années un réseau de prestataires capables d'assurer des **transports sanitaires médicalisés**.

Ce réseau permet l'orientation du parcours de soins dans les établissements de santé.

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT

GARANTIES INTEGREES !

- ✓ Rapatriement de corps en cas décès,
- ✓ Présence d'un proche au chevet du patient,
- ✓ Prise en charge de l'accompagnant en cas de transport médical,
- ✓ Recherche et acheminement de médicaments,
- ✓ Retour anticipé en cas de décès d'un proche,
- ✓ Conseils pratiques et télé-médecine,
- ✓ Soutien psychologique,

**Et encore beaucoup d'autres garanties à découvrir dans
notre notice d'assistance**

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT

EXEMPLE...SUITE



Reprenons notre exemple

Le médecin régulateur d'IMA prend immédiatement la décision du **transfert** de Monsieur CHIBANI vers **Casablanca**.

IMA contacte son **service de transport médicalisé au Maroc** qui organise l'évacuation (avion sanitaire ou ambulance selon la gravité et l'urgence de la situation).

A l'issue de son hospitalisation (dans le cadre d'**un tiers payant dans le réseau IMA**), le retour de Monsieur CHIBANI à son lieu de **résidence est organisé par IMA**.



HOSPITALISATION

HOSPITALISATION AU MAROC

QUI APPELER EN CAS D'URGENCE ?

dans les grandes villes

141

SMUR

Service Mobile
d'Urgence et de Réanimation



villes moins importantes

150

POMPIERS



INTER MUTUELLES
ASSISTANCE

+33 (0)5 49 76 66 44

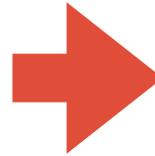
avec votre numéro d'adhérent

R-*****

RETRAITÉS AU MAROC

HOSPITALISATION AU MAROC

HOSPITALISATION
PROGRAMMEE



+33 (0)5 49 76 66 44

avec votre numéro d'adhérent

R-*****

**IMA organise la prise en charge avec l'adhérent,
l'établissement hospitalier du réseau IMA, et le praticien.**

- 1 - L'établissement demande la prise en charge à la CNSS**
- 2 - IMA envoie sa prise en charge pour la partie complémentaire**

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT

Etablissements conventionnés à Marrakech

CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (CFE)

- ➔ Polyclinique du Sud (Gueliz)
- ➔ Polyclinique Chifa (Gueliz - cardiologie)

INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

- ➔ Polyclinique du Sud (Gueliz)
- ➔ Clinique du Grand Atlas (Targa)
- ➔ Clinique Charaf (Rte de Casa)

CLINIQUE CNSS

- ➔ Polyclinique de la CNSS (Targa)
(Prise en charge automatique pour la part CNSS)

Cas particulier de la Polyclinique du Sud

Nous avons constaté que la Polyclinique du Sud refuse de demander les prises en charge à la CNSS pour les adhérents CNSS

RAPATRIEMENT EN CAS DE DECES

INCINERATION IMPOSSIBLE AU MAROC

INHUMATION AU MAROC

Facile

La pompes funèbres Maroc organisent toutes les démarches

IMA

ne prend pas en charge le transport

Cimetière des étrangers au Maroc

RAPATRIEMENT DU CORPS

Attention

la ville de réception du corps doit accepter l'inhumation/l'incinération (nécessité de prévoir/s'inscrire)

Facile

La pompes funèbres Maroc organisent toutes les démarches avec IMA

IMA prend

en charge le transport

Lieu d'inhumation en France (ou europe selon Assistance)

Refus





**POUR ALLER
PLUS LOIN**

RETRAITÉS AU MAROC

POUR ALLER PLUS LOIN

TOUT INTERNET

ACTUALITES DOCUMENTS ESPACE ADHERENT

CAPITONE
Mutuelle des Retraités Français

MUTUELLE SOCIETE EVENEMENTS CONTACT

La Mutuelle des retraités français

Calculez votre cotisation

Nos avantages exclusifs

- Assistance médicale et rapatriement inclus**
Toutes nos garanties incluent l'assistance médicale et le rapatriement sanitaire. Nous avons également intégré le rapatriement en cas de décès.
- Adhésion jusqu'à 80 ans**
Vous pouvez adhérer jusqu'à 80 ans pour les garanties HARMONISER et CONFORTER et 75 ans pour les garanties SERENITER et PLENTITUDE. Bien entendu, nous continuerons à vous assurer après cette limite.
- En complément de la CFE ou de la CNSS**
Nous comptons les remboursements de la CFE qui nous transmet directement vos fonds au lieu de règlement. De plus et en exclusivité, votre contrat est le seul à pouvoir compléter les remboursements de la CNSS pour les retraités résidents au Maroc.
- Télétransmission en France**
Mutuelle française, notre contrat vous permet de bénéficier de tous les services mis à disposition par votre organisme de sécurité social en France comme la télétransmission par exemple.
- Pas de questionnaire de santé**
Rejoignez-nous facilement ! Nous ne posons aucune question sur votre état de santé.
- Pas de délai de carence**
Si vous avez une mutuelle antérieure depuis moins de 2 mois nous n'appliquons aucun délai de carence. Et si vous n'en avez pas, vous serez couvert immédiatement pour vos soins courants.
- Tiers payant en cas d'hospitalisation**
Nous nous chargeons de payer les frais d'hospitalisation en France, en Espagne et au Maroc dans tous les établissements du réseau de la CFE et d'Inter Mutuelles Assistance.
- Prélèvement Mensuel de votre cotisation**
Nous prélevons vos cotisations le 10 de chaque mois sur votre compte en France et nous versons vos remboursements sur ce même compte.

AIDE

PARTENAIRES

<http://capitone.fr>



- ➔ **Devis immédiat** sans informations personnelles
- ➔ **Demande d'adhésion** immédiate
- ➔ **Tous les documents** en téléchargement
- ➔ Guide d'adhésion à la **CFE**
- ➔ Guide d'adhésion au **CNAREFE**
- ➔ Guide d'adhésion à la **CNSS**
- ➔ **Questions / Réponses**

POUR ALLER PLUS LOIN

EXEMPLES DE COTISATIONS

Monsieur CHIBANI né le 01/04/1951 (67 ans) seul, habite Agadir

HARMONIE	CONFORT	SERENITE	PLENITUDE
112,49 €/Mois	121,97 €/Mois	145,42 €/Mois	199,61 €/Mois

Monsieur et madame LAURENT. Monsieur né le 01/03/1947 (71 ans) et sa femme née le 01/07/1954 (64 ans) habitent à Marrakech.

HARMONIE	CONFORT	SERENITE	PLENITUDE
194,44 €/Mois	210,93 €/Mois	254,65 €/Mois	356,96 €/Mois

Monsieur MARTIN né le 01/03/1946 (72 ans), sa femme née le 01/07/1974 (44 ans), un enfant de 5 ans, habitent à Casablanca.

HARMONIE	CONFORT	SERENITE	PLENITUDE
199,36 €/Mois	230,07 €/Mois	281,73 €/Mois	360,64 €/Mois



**PREMIÈRE
QUESTION ?**

IDEES DE QUESTIONS

CAS CONCRETS - EXPLICATIONS

- 1 - Avance des frais d'hospitalisation (Uniquement CFE)
- 2 - Problème de l'assistance à domicile au Maroc
- 3 - Bureaux CNSS au Maroc
- 5 - Consultation des remboursements Pleyel sur Internet
- 6 - Comment s'inscrire à la CNSS

Comment résilier sa mutuelle en cours ?



PARTIE 2

ADHERENTS

FONCTIONNEMENT

DE LA MUTUELLE

CFE - REMBOURSEMENT DES SOINS

CFE - PROCEDURE ET DELAIS



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

Procédure

Transmettre à la CFE les feuilles de maladie nécessaires (bleues, vertes, etc...)
c'est tout !

La CFE transmettra directement à PLEYEL son bordereau de règlement

Délais

Exemple concret du traitement d'un remboursement CFE

NOUVEAU : PAR INTERNET - TRES RAPIDE (15 jours)

- 1 01 Août** – Arrivée de la feuille de soins à la CFE.
- 2 14 Août** – Remboursement de la CFE crédité sur votre compte.
- 3 18 Août** – Le bordereau de la CFE arrive chez Pleyel (après le week-end du 15 Août).
- 4 19 Août** – Traitement du bordereau par PLEYEL.
- 5 22 Août** – Remboursement émis et transmis par PLEYEL à la banque.
- 6 23 Août** – La banque effectue le transfert.
- 7 24 Août** – **Le montant est crédité sur votre compte.**

Attention: Lors de certaines périodes, la CFE peut mettre plusieurs semaines pour le traitement. Cela peut retarder le remboursement effectué par PLEYEL.

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - DOCUMENTS A ENVOYER

	DECOMPTE ET FRAIS DE SOINS DE SANTE	AGENCE El Jadida
	N° DOSSIER 92112-2016- 1	Réf : 459-2-08

Application de la convention de Sécurité Sociale MAROC - FRANCE	
Numéro d'affiliation à la sécurité sociale	253074900

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE MALADE			
Nom	Date soin: 22/09/2016 2	Date de naissance	19/07/1953
Prénom	Date reception: 07/10/2016	sexe	F rang 0
Degré de parenté avec le travailleur	A	Formulaire d'ouverture de droit	SE350-07

DESIGNATION DES ACTES MEDICAUX ET DES SOINS	Cotation	Prix Unitaire	Nbr. Actes	Rembo	Montant Engagé	Montant Valorisé
Consultation de cardiologie + ECG	CsC	250.00	1	O	300,00	175,00
Analyses médicales	B	1.10	100	O	175,00	77,00
TOTAUX					475,00	252,00



ملتزمون بحمايتكم

Nouveau : par dérogation Pleyel accepte le décompte sans cachet
+ à AGADIR transfert de l'email de la CNSS (avec justificatifs)

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - NE PAS ENVOYER

 الشبان الإجتماعي CNSS	Relevé de remboursement des Prestations Soins de Santé Régime Conventionnel (Assuré)	Pôle Prestations Directions des Prestations Familiales et Sociales Division des Conventions Internationales Service des Soins de Santé Réf : 459-2-10	
	Référence structurée: 02937516112	Emis à Casablanca	Le : 22/11/2016
L'identification de l'assuré		Destinataire	
Convention: France Nom et Prénom: _____ N°Immatriculation: _____ CIN: _____ Mode de paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Mise à disposition Compte bancaire : _____		_____ _____	



Etat des dossiers remboursés

N° Dossier	Formulaire	Début de validité	Fin de validité	Bénéficiaire des soins	Lien de parenté	Date des soins	Date de dépôt	Montant engagé	Montant remboursé
92112-2016-	SE350-07	21/07/2011			Assuré principal	19/10/2016	03/11/2016	1 704,00	1 029,70
Total général remboursé								1 704,00	1 029,70

Montant (en dirhams) en lettres (Mille vingt neuf dirhams et soixante dix centimes)

Sauf erreur ou omission

ما عدا الخطأ أو التسيب

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - DOCUMENTS A ENVOYER

Consultations médicales - Soins infirmiers Kinésithérapie - Radiologie



ملتزمون بحمايتكم

Une feuille de soins CNSS doit être remplie et signée par le médecin (celui-ci doit avoir des exemplaires vierges en sa possession), puis déposée à la CNSS.

Transmettre à Pleyel le décompte de prestations original de la CNSS.

Médicaments

L'ordonnance des médicaments doit être acquittée puis signée par la pharmacie. La CNSS demande à ce que les vignettes des boîtes de médicaments soient jointes (l'idéal est de les découper puis de les coller au dos de l'ordonnance).

Transmettre à Pleyel le décompte de prestations original de la CNSS.

Attention : Les médicaments non remboursables par la CNSS ne sont pas pris en charge par Pleyel.

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - DOCUMENTS A ENVOYER



Actes de laboratoire (biologie et analyse médicale)

Une feuille de soins CNSS doit être remplie et signée par le médecin (celui-ci doit avoir des exemplaires vierges en sa possession), puis déposée à la CNSS.

ملتزمون بحمايتكم

Transmettre à Pleyel le décompte de prestations original de la CNSS.

Cas particulier des actes de laboratoire prescrits mais non remboursés :

AJOUTEZ :

- **Un duplicata de la prescription médicale.**
- **Un duplicata de la facture acquittée détaillée du laboratoire.**

Attention : Les actes hors nomenclature et les frais administratifs ne sont pas remboursables.

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - DOCUMENTS A ENVOYER

Optique

La feuille de soins de l'ophtalmologiste, la prescription médicale (ordonnance) et la facture acquittée de l'opticien doivent être déposées au bureau de la CNSS.

Transmettre à Pleyel le décompte de prestations original de la CNSS.

AJOUTEZ :

- **Un duplicata de la prescription médicale.**
- **La facture acquittée de l'opticien précisant le prix de chaque verre et leur nature (unifocal ou multifocal) et le prix de la monture.**

Soins ou appareillages non pris en charge par la CNSS

Dans le cas de soins ou appareillages non pris en charge par la CNSS mais pour lesquels Pleyel a prévu un remboursement (par exemple en optique dans le cas des lentilles).

Transmettre à Pleyel

- **La prescription médicale originale (cela peut être la feuille de soins mais non remise à la CNSS).**
- **La facture originale acquittée.**



ملتزمون بحمايتكم

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - DOCUMENTS A ENVOYER

Soins dentaires

La prise en charge récente (Juillet 2015) des soins dentaires par la CNSS nous a permis d'identifier la procédure mais elle doit encore s'améliorer (délais, procédures).

- 1 - Etablir un devis par le dentiste,
- 2 - Présenter le devis à la CNSS,
- 3 - 30 jours plus tard, la CNSS donne son accord préalable,

Pleyel peut établir un devis sur présentation du détail des remboursements CNSS

Remboursements :

Transmettre à Pleyel le décompte de prestations original de la CNSS.

AJOUTEZ :

- **Un duplicata de la facture acquittée détaillée du dentiste.**

Délais : La CNSS réduit ses délais depuis 2016 - Aujourd'hui environ 3 mois pour recevoir le décompte.



ملتزمون بحمايتكم

CNSS - REMBOURSEMENT DES SOINS

CNSS - NOS CONSEILS

1

**FAITES TOUJOURS UNE COPIE
AVANT DE REMETTRE
VOTRE DOSSIER A LA CNSS**
- De la prescription médicale
- Des factures acquittées

2

**FAITES TOUJOURS UNE COPIE
AVANT D'ENVOYER VOTRE DOSSIER A PLEYEL**

Le Service+ de Capitone

**Envoyer votre dossier chez Capitone à Marrakech
Les décomptes sont scannés/horodatés et adressés par DHL**



ملتزمون بحمايتكم



CAS CONCRETS DISPOSITIONS QUESTIONS